



Communiqué
1 August 2016, 3.48pm EDT

Recours collectif à Malartic : la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada appuient les citoyens



[r/focus/reformation-des-lois-mini-res](#)

Malartic, 1er août 2016. En réaction à [l'annonce \(http://tjl.quebec/wp-content/uploads/2016/08/2016-08-01-Communique-RecoursCollectifMalartic.pdf\)](http://tjl.quebec/wp-content/uploads/2016/08/2016-08-01-Communique-RecoursCollectifMalartic.pdf) du dépôt d'un [recours collectif \(http://tjl.quebec/recours-collectifs/nuisances-a-malartic/\)](http://tjl.quebec/recours-collectifs/nuisances-a-malartic/) évalué à plus de 70 millions en relation avec les impacts occasionnés par les opérations de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada tiennent à souligner leur appui entier aux citoyens qui tentent de défendre leur droit à un environnement de qualité.

[Agnico-Eagle \(/fr/categories/categorie-princi...](#)

[Québec \(/fr/categories/categorie-princi...](#)

« Les citoyens de Malartic ne sont pas contre le développement minier, mais ils tiennent à ce que le développement d'une mine à ciel ouvert de cette envergure ne se fasse pas au détriment de leurs droits à la santé, au bien-être et à leur qualité de vie », affirme Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine et coordonnateur canadien de MiningWatch Canada.

Rappelons que la mine d'or Canadian Malartic, détenue à parts égales par Agnico Eagle et Yamana Gold, est la plus grande mine à ciel ouvert au Canada située à proximité d'un milieu urbain. Le recours déposé aujourd'hui à la Cour supérieure du Québec allègue plus de 4000 infractions environnementales depuis le début des opérations de la mine en 2011. Les principaux impacts subis par les citoyens sont reliés aux émissions de poussières, au bruit de jour comme de nuit, ainsi qu'aux vibrations et aux dynamitages quotidiens. La mine souhaite maintenant agrandir ses opérations et les citoyens craignent davantage d'impacts pour l'avenir.

« Avec le dépôt de ce recours collectif, les citoyens envoient un message clair : ils ne sont pas satisfaits des compensations offertes par la mine Canadian Malartic et ils veulent que les troubles et les inconvénients qu'ils subissent cessent pour l'avenir. Ils préfèrent aussi qu'un juge indépendant tranche de façon juste et équitable leur litige avec la minière », précise Dominique Bernier, porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine.

À l'instar des recommandations de la Direction de santé publique, les citoyens demandent également que tout citoyen se retrouvant au sud de la voie ferrée, soit à l'intérieur d'une distance d'environ 800m de la mine, puisse être relocalisé avec de justes compensations. « Cela constituerait l'une des meilleures solutions envisageables pour cesser d'exposer les citoyens à de tels niveaux d'impacts et de nuisances. Mais

l'offre actuelle de la minière est nettement insuffisante puisqu'un citoyen moyen devrait s'endetter de plusieurs milliers de dollars pour déménager et retrouver une maison de qualité semblable ailleurs à Malartic ou en région » précise M. Lapointe.

En effet, selon les propres études réalisées par la minière, la valeur marchande moyenne des résidences à Malartic—et surtout dans la zone sud de la ville, plus près de la mine—est la plus basse de toute la région de la MRC. Le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic est présentement à l'étude par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. Des audiences se sont tenues à Malartic en juin-juillet 2016 et le rapport final du BAPE sera déposé au plus tard le 4 octobre au ministre de l'Environnement du Québec. Pour les mémoires que nous avons déposés au BAPE, voir [ici](#)

(<http://www.quebecmeilleuremine.org/con-des-consultations-malartic-une-majorite-de-citoyens-et-dorganismes-exigent-une-zone->) et [ici](#) (<http://www.quebecmeilleuremine.org/con-malartic-sante>).

Pour plus d'information sur le recours collectif annoncé aujourd'hui, voir [ici](#) (<http://tjl.quebec/wp-content/uploads/2016/08/2016-08-01-Communique-RecoursCollectifMalartic.pdf>), [ici](#) (<http://tjl.quebec/wp-content/uploads/2016/08/ORIGINAL-Demande-pour-autorisation.pdf>) et [ici](#) :

<http://tjl.quebec/recours-collectifs/nuisances-a-malartic/>
(<http://tjl.quebec/recours-collectifs/nuisances-a-malartic/>)

Pour information :

- Ugo Lapointe, MiningWatch Canada, 514-708-0134
- Dominique Bernier, Coalition Québec meilleure mine, 418-570-3497

Related

LES NOUVELLES [Mine à Malartic : Recours collectif déposé à la Cour supérieure du Québec \(/fr/news/2016/8/1/mine-malartic-recours-collectif-d-pos-la-cour-sup-rieure-du-qu-bec\)](#)
01.08.2016

LES NOUVELLES [Acceptabilité sociale – Le ministre David Heurtel refuse de donner du temps aux citoyens pour bien se préparer aux consultations publiques \(/fr/news/2016/5/26/acceptabilit-sociale-le-ministre-david-heurtel-refuse-de-donner-du-temps-aux-citoyens\)](#) 26.05.2016

LES NOUVELLES [Mine de Malartic: 50 millions pour atténuer les désagréments \(/fr/news/2016/5/16/mine-de-malartic-50-millions-pour-att-nuer-les-d-sagr-ments\)](#)
16.05.2016

LES NOUVELLES [BAPE à Malartic: MiningWatch Canada et Québec meilleure mine demandent le report des audiences publiques \(/fr/news/2016/5/16/bape-malartic-miningwatch-canada-et-qu-bec-meilleure-mine-demandent-le-report-des\)](#) 16.05.2016

LES NOUVELLES [\\$ 200 millions sont nécessaires pour régler les problèmes de voisinage à Malartic \(/fr/news/2016/5/15/200-millions-sont-n-cessaires-pour-r-gler-les-probl-mes-de-voisinage-malartic\)](#) 15.05.2016

[Accueil](#) [Blog](#) [Les Nouvelles](#) [Les Publications](#)
[À propos de nous](#)



© MiningWatch 2010 - 2016 - [CC BY-SA 3.0](#)